

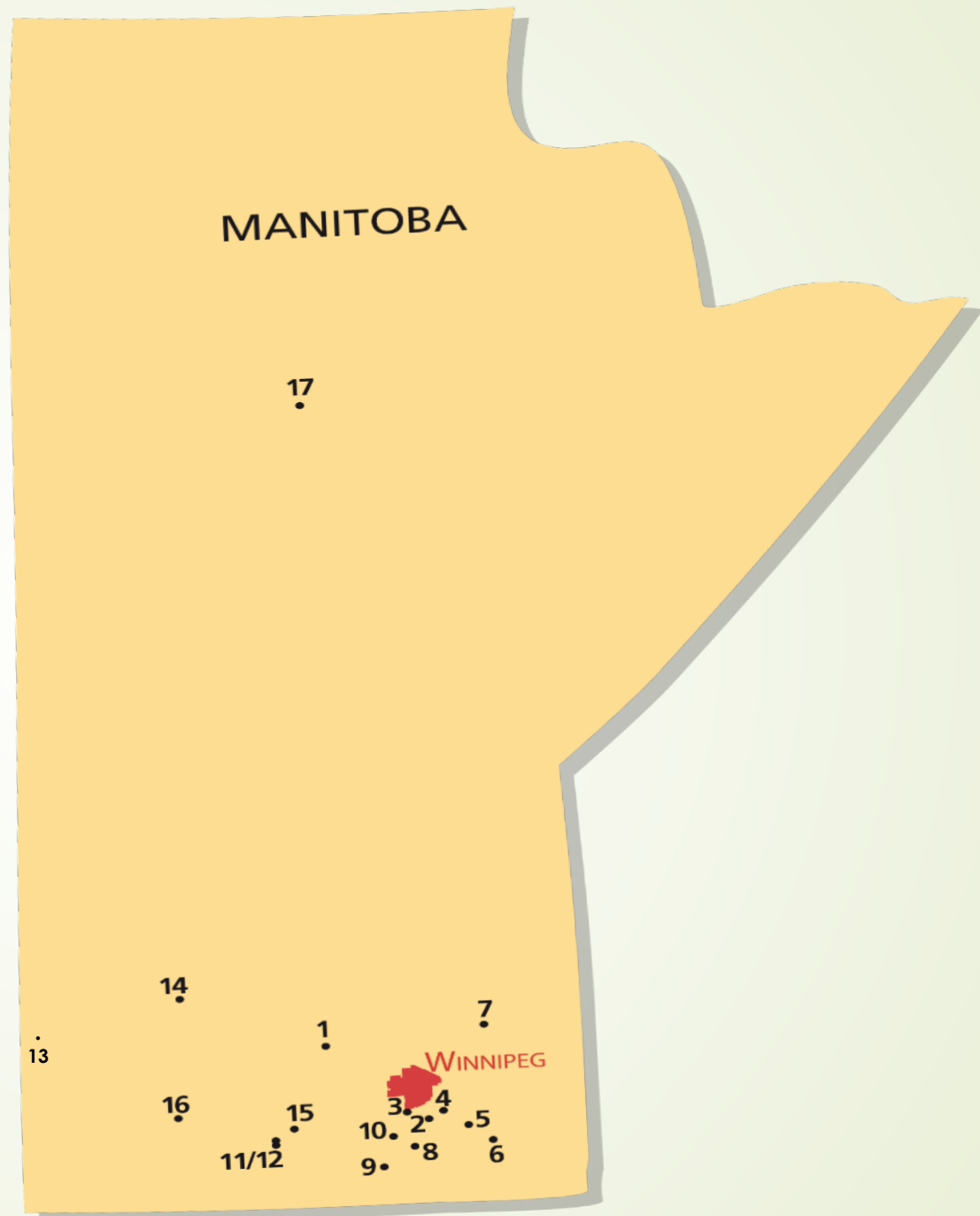


Recrutement à la Division scolaire franco-manitobaine

Présenté par: Marco Ratté, directeur général adjoint



Défis





- Distance

- En moyenne, les employé(e)s feront 322 kilomètres afin de voyager de l'urbain aux écoles rurales

- Convention collective

- 29,06 « La Division doit afficher tous les postes d'enseignement vacants dans la salle du personnel de toutes les écoles dont elle est responsable. »

- Directive administrative

- RH-05 « Pour le personnel enseignant, tous les postes sont affichés pour un minimum de cinq (5) jours ouvrables. »

- L'immigration

- La loi, les permis de travail ouverts

- Intégration des nouveaux enseignant(e)s hors province

- Postes temporaires

- N'est pas permanent, pas assez de pourcentage, l'allocation ne le permet pas, ne peut pas dépasser le montant de congé alloué par école

- Reconnaissance des acquis

- Doivent obtenir un brevet manitobain (certaines difficultés avec ceux des autres provinces et même autres pays)



Nos pratiques



Foire de carrière



- ▶ Pendant l'année scolaire 2014-2015, la Division scolaire franco-manitobaine a participé aux foires suivantes:
 - ▶ L'Université de Saint-Boniface (fin janvier)
 - ▶ L'UQAR à Lévis (fin janvier)
 - ▶ L'Université de Laval (fin janvier)
- ▶ Autres possibilités:
 - ▶ Chicoutimi = début novembre
 - ▶ Moncton = début février
 - ▶ Sherbrooke = fin septembre / mi mai
 - ▶ Laurentienne
 - ▶ Université du Manitoba
 - ▶ Université de Brandon



Affichage de poste

- Site web de la DSFM
- Site web d'AMEQ (Québec)
- Campus de Lévis (Québec)
- Journaux (La Liberté, Winnipeg Free Press, Brandon Sun, Shilo Stag, The Times, Thompson Citizen, Nickel Belt News, Westman Journal, The Carillon, La Gazette, Lac du Bonnet Leader, Dauphin Herald, Parkland Shopper, Neepawa Banner, The World Spectator, Herald Leader, Southeast Journal, Interlake Spectator et Altona Red River Valley Echo)
- Journaux hors provinces (Le Devoir (Québec), Eau vive (Saskatchewan) etc...)



Partenariat



- ▶ Pendant l'année scolaire 2014-2015, nous avons eu une stagiaire de l'Université de Saint-Boniface qui a travaillé à l'école communautaire La Voie du Nord (Thompson)
- ▶ À chaque année, la directrice des ressources humaines présente de l'information pertinente au sujet de la Division aux étudiants en 1^{ière} année d'études en éducation
- ▶ À chaque année (mois d'août), la directrice des ressources humaines donne une formation aux nouveaux enseignant(e)s
- ▶ ACELF
- ▶ Programme d'Odysée



Statistiques



- ▶ 2014-2015 (poste d'enseignement)
 - ▶ Budget envoyé aux directions d'écoles par courriel le 9 mars 2015
 - ▶ Première annonce de poste à été affichée le 17 mars 2015
 - ▶ Première recommandation pour emploi reçue et approuvée le 27 mars 2015
 - ▶ 102 postes d'enseignement ont été affichés entre le 17 mars et le 29 mai 2015

- ▶ 2014-2015 (poste de directions d'écoles et adjoint(e)s)
 - ▶ Budget envoyé aux directions d'écoles par courriel le 9 mars 2015
 - ▶ Première annonce de poste à été affichée le 13 mars 2015
 - ▶ Première recommandation pour emploi reçue et approuvée le 22 avril 2015
 - ▶ 9 postes de directions d'écoles et adjoint(e)s ont été affichés entre le 13 mars et le 13 mai 2015



Académie de leadership



Mission

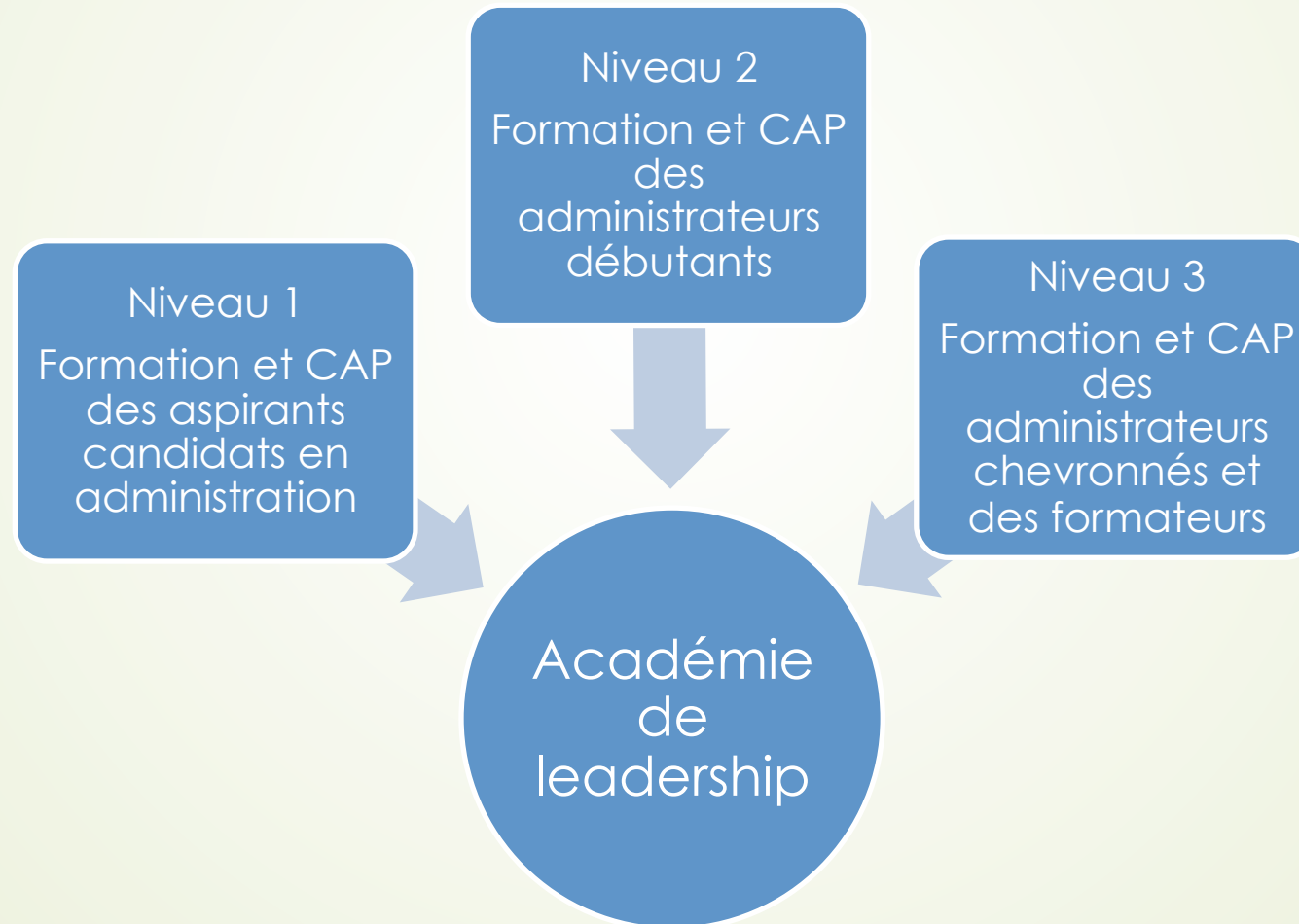


Former et développer la future génération d'administrateurs scolaires;

Former et développer la relève des directions des services;

Accompagner et mentorer les directions d'établissement déjà en poste.

Ramifications de l'Académie de leadership





Recrutement international



Les quatre étapes à suivre pour embaucher un travailleur étranger

1. Vérifiez s'il nous faut demander une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT)
2. a) Si une EIMT est requise: faire la demande auprès de Service Canada
2. b) Si une EIMT n'est pas requise: présenter une offre d'emploi et payer les frais relatifs à la conformité de l'employeur à Citoyenneté et Immigration Canada
3. Indiquer au travailleur étranger qu'il doit faire une demande de permis de travail
4. Si le travailleur est toujours admissible à son arrivée au Canada, un agent des services frontaliers lui remettra un permis de travail au point d'entrée